



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026 à 19H00

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept du mois de mars à 19 heures, les membres du Conseil municipal, convoqués le 24 mars 2026, s'est réuni sous la présidence de Sandrine Masin, maire.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Julie Taligot en qualité de secrétaire de séance.

Sont présents :

- Nathalie Cochon,
- Marion Gaye,
- Ludovic Gervin,
- Nelly Grassart,
- Hervé Hardy,
- Claire Martin,
- Sandrine Masin,
- Flavien Pelletier,
- Stéphane Rivière,
- Julie Taligot,
- Gregory Vankerckvoorde

Désignation du secrétaire de séance :

Il est nécessaire de désigner le secrétaire de séance : désigne Julie Taligot en qualité de secrétaire de séance.

### L'ORDRE DU JOUR APPELLE

#### **1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 mars 2026**

Madame le Maire donne lecture du précédent Procès-verbal.

Le compte-rendu de la séance du 20 mars 2026 est adopté à l'unanimité.



## 2) Indemnité des élus :

Le Conseil Municipal de la commune de Prunay sur Essonne,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24-1,
- Vu l'élection du maire et des adjoints en date du 20 mars 2026,
- Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux conseillers municipaux,
  
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au maire, aux adjoints et aux conseillers délégués,
- Considérant que la commune compte moins de 500 habitants,
- Sur proposition de Madame le Maire demande est faite de diminuer son indemnité au profit des adjoints pour que chacun d'entre eux est la même indemnité dans le but de ne pas impacter le budget de la commune,

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

#### **Article 1** : Indemnité du maire

À compter du 20 mars 2026, l'indemnité de fonction du maire est fixée à 67.19 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit un taux de 18.88% (28.10% taux maximum)

Soit : - Montant brut mensuel : 776.07 €

#### **Article 2** : Indemnités des adjoints

À compter du 20 mars 2026, les indemnités de fonction des adjoints sont fixées comme suit :

##### **1ère adjointe :**

81.84 % de l'indemnité maximale soit un taux de 8.92% (10.90% taux maximum)

Soit : - Montant brut mensuel indicatif : 367.05 €

##### **2ème adjoint :**

81.84 % de l'indemnité maximale soit un taux de 8.92% (10.90% taux maximum)

Soit : - Montant brut mensuel indicatif : 367.05 €

##### **3ème adjointe :**

81.84 % de l'indemnité maximale soit un taux de 8.92% (10.90% taux maximum)

Soit : - Montant brut mensuel indicatif : 367.05 €

Arrondissement d'Evry - Canton de Mennecy





## **Article 4** : Enveloppe globale

Le montant total des indemnités allouées respecte l'enveloppe globale autorisée pour les communes de moins de 500 habitants et ne vient pas augmenter le budget.

## **Article 5** : Crédits budgétaires

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.



## ELECTIONS MUNICIPALES 2026

Maire MASIN Sandrine			
	Taux par décret n°2023-519 du 28 juin 2023	Taux en % de l'indice 1027 (4110.52€)	Indemnité Brut (Montant en euros)
Population totale < 500 habitants 100%		28,10	1155,06
326 habitants au 01.01.2026	Choix Prunay sur Essonne	18,88	776,07
Adjoints 1er GERVIN Ludovic			
	Taux par décret n°2023-519 du 28 juin 2023	Taux en % de l'indice 1027 (4110.52€)	Indemnité Brut (Montant en euros)
Population totale < 500 habitants 100%		10,90	448,05
326 habitants au 01.01.2026	Choix Prunay sur Essonne	8,92	367,05
Adjoints 2nd GAYE Marion			
	Taux par décret n°2023-519 du 28 juin 2023	Taux en % de l'indice 1027 (4110.52€)	Indemnité Brut (Montant en euros)
Population totale < 500 habitants 100%		10,90	448,05
326 habitants au 01.01.2026	Choix Prunay sur Essonne	8,92	367,05
Adjoints 3e HARDY Hervé			
	Taux par décret n°2023-519 du 28 juin 2023	Taux en % de l'indice 1027 (4110.52€)	Indemnité Brut (Montant en euros)
Population totale < 500 habitants 100%		10,90	447,64
326 habitants au 01.01.2026	Choix Prunay sur Essonne	8,92	367,05
		TOTAL EN € BRUT PAR MOIS	1 877,22
		TOTAL EN € BRUT PAR ANNEE	22 526,64

Arrondissement d'Evry - Canton de Mennecey





### 3) Délégation du Conseil Municipal :

Les compétences suivantes sont déléguées à Madame le Maire, Sandrine Masin

- 1° - D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,
- 2° - De fixer sans limites les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,
- 3° - De procéder sans limites à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- 4° - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- 5° - De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- 6° - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- 7° - De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- 8° - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- 9° - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- 10° - De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,
- 11° - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- 12° - De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
- 13° - De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- 14° - D'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien dans les conditions que fixe le Conseil Municipal,
- 15° - D'intenter sans limites au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle,
- 16° - De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux sans limite,
- 17° - De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal



## 4) Délégation des adjoints :

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-18 et L.2122-19,
- Vu l'élection du maire et des adjoints en date du 20 mars 2026
- Considérant que le maire peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions ainsi que sa signature aux adjoints,

Après en avoir délibéré,

- PREND ACTE des délégations de fonctions et de signature consenties par le maire aux adjoints, comme suit :

### > 1ère adjointe : GERVIN Ludovic

#### Délégation de fonctions dans les domaines suivants :

- Urbanisme
- Achats
- Petite enfance
- Scolaire
- Vivre ensemble
- Locations communales
- Elections
- Communication
- Patrimoine
- Aînés
- Réseaux : Eau
- Voirie

#### Délégation de signature pour :

- Tous documents administratifs courants y compris financiers
- Les bons de commande, devis et factures
- Les courriers officiels
- L'ensemble des documents d'urbanisme



## **> 2ème adjoint : GAYE Marion**

### **Délégation de fonctions dans les domaines suivants :**

- Scolaire
- Etat Civil
- Vivre Ensemble

### **Délégation de signature pour :**

- Tous documents administratifs
- Les bons de commande, devis et factures
- Les courriers officiels.

## **> 3ème adjointe : HARDY Hervé**

### **Délégation de fonctions dans les domaines suivants :**

- Urbanisme
- Achats
- Petite enfance
- Scolaire
- Vivre ensemble
- Locations communales
- Elections
- Communication
- Patrimoine
- Aînés
- Réseaux : Eau
- Voirie

### **Délégation de signature pour :**

- Tous documents administratifs
- Les bons de commande, devis et factures
- Les courriers officiels



## 5) Répartition dans les commissions communales :

Suite aux élections municipales, les conseillers sont répartis dans les différentes commissions communales comme suit :

Après en avoir délibéré

- PREND ACTE de la répartition des conseillers dans les différentes commissions communales.

COMMISSION	PILOTE	DELEGUES
SOCIAL	Sandrine Masin	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Gregory Vankerckvoorde</li><li>▪ Marion Gaye,</li><li>▪ Nelly Grassart</li></ul>
ANIMATION – FETES – CULTURE	Hervé Hardy	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Stéphane Rivière</li><li>▪ Jan Van Den Broecke</li></ul>
TRAVAUX – URBANISME – ROUTES	Julie Taligot	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Jan Van Den Broecke</li><li>▪ Flavien Pelletier,</li><li>▪ Gregory Vankerckvoorde</li><li>▪ Stéphane Rivière</li></ul>
COMMUNICATION	Ludovic Gervin	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Marion Gaye,</li><li>▪ Nelly Grassart</li><li>▪ Sandrine Masin</li><li>▪ Julie Taligot</li></ul>
CONTROLE LISTE ELCECTORALE	Sandrine Masin	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Ludovic Gervin,</li></ul>
SCOLAIRE – PERISCOLAIRE – SPORT – MUSIQUE	Claire Martin	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Flavien Pelletier,</li><li>▪ Sandrine Masin</li></ul>
FINANCE – IMPÔTS	Sandrine Masin	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Ludovic Gervin,</li><li>▪ Marion Gaye,</li><li>▪ Hervé Hardy</li><li>▪ Jan Van Den Broecke</li></ul>
COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS	Sandrine Masin	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Hervé Hardy,</li><li>▪ Jan Van Den Broecke</li><li>▪ Ludovic Gervin,</li></ul>

Arrondissement d'Evry - Canton de Mennecy



## 6) Répartition des syndicats extérieurs et CC2V :

Suite aux élections municipales, les conseillers se sont répartis dans les différents syndicats extérieurs, le PNRGF et la CC2V comme suit :

Après en avoir délibéré

- PREND ACTE de la répartition des conseillers dans les différents syndicats extérieurs, le PNRGF et la CC2V. comme suit :

COMMISSION	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SIRTOM	Ludovic Gervin	Gregory Vankerckvoorde Stéphane Rivière
SIREDOM	Sandrine Masin	Flavien Pelletier Stéphane Rivière
SYNDICAT DE MUSIQUE DES DEUX VALLEES	Claire Martin Marion Gaye	Sandrine Masin Ludovic Gervin
SIARCE	Ludovic Gervin Julie Taligot	Gregory Vankerckvoorde Marion Gaye
SIVUVE	Claire Martin Sandrine Masin	Marion Gaye Ludovic Gervin
SPL SIGAL	Sandrine Masin Ludovic Gervin	
PNR Gâtinais Français Conseil Syndical	Sandrine Masin Claire Martin	Nathalie Cochon Julie Taligot
PNR Gâtinais Français Commission Agriculture & Sylviculture & Attractivité	Hervé Hardy Jan Van Den Broecke	Nathalie Cochon Flavien Pelletier
PNR Gâtinais Français Commission Environnement & Education	Sandrine Masin Marion Gaye	Claire Martin Julie Taligot Jan Van Den Broecke
PNR Gâtinais Français Commission Paysages & Territoires	Jan Van Den Broecke Flavien Pelletier	Stéphane Rivière
PNR Gâtinais Français Commission Energie & Habitat	Hervé Hardy Jan Van Den Broecke	Nathalie Cochon Flavien Pelletier
PNR Gâtinais Français Commission Patrimoine culturel	Stéphane Rivière Marion Gaye	Ludovic Gervin Nathalie Cochon
SMOYS	Marion Gaye	Ludovic Gervin
COMITE DE JUMELAGE DU CANTON DE MILLY-LA-FORET	Claire Martin	Nathalie Cochon Nelly Grassart
DEFENSE	Sandrine Masin	
CC2V	Sandrine Masin	Ludovic Gervin

Arrondissement d'Evry - Canton de Mennecey



1, rue Georges Bercher - 91720 PRUNAY-SUR-ESSONNE  
Téléphone : 01 64 99 52 17 - Télécopie : 01 64 99 33 46 - Courriel : [prunaysuressonne@orange.fr](mailto:prunaysuressonne@orange.fr)  
[www.prunaysuressonne.fr](http://www.prunaysuressonne.fr)



## 7) Questions diverses et Informations :

Néant

La séance est levée à 20 heures 33.

Julie Taligot  
Secrétaire de séance

Sandrine Masin  
Maire de Prunay-sur-Essonne